



Sécuriser mais ne pas mettre du juridique partout ...

Ce mois-ci pas de communications Président et Secrétaire du CE et une adoption du PV à l'unanimité des élus.

Le seul point porté à l'ordre du jour est une présentation de la Direction des affaires juridiques (DAJ) et des participations.

Le diaporama de présentation est à votre disposition auprès des élus CFDT.

Questions des élus CFDT :

- Quelle marge de manœuvre du groupe MGEN par rapport à la LMDE (incidence sur l'image du groupe) et sur la qualité de service du prestataire Chorégie ?
- Précisions demandées quant au second cercle Istya (MNH) et signification du glissement entre Union Mutualiste de groupe (UMG) et une UGM (Union de groupe) ?

Réponses :

Sur le premier point, la marge de manœuvre est différenciée entre LMDE (personne au CA, aucun lien fonctionnel avec la structure) et Chorégie.

Pour LMDE, le pouvoir du groupe est tel qu'il est inutilisable. Il y a eu lancement en juillet d'un gros chantier stratégique, lequel a été l'occasion d'une réunion entre les représentants de la LMDE et de la DAJ. Il a été décidé de rediriger les travaux avec la LMDE et de préciser l'interlocuteur unique interne : la DAJ (et un seul interlocuteur au sein du BN), afin d'éviter la multiplicité des portes d'entrée. Le suivi LMDE a été réorganisé : réunions récurrentes permettant de marquer l'exigence afin d'aller vers de l'amélioration. Il faut être dans le lien permanent, régulier et étroit, afin de détenir les informations.

Chorégie est un GIE qui poursuit l'activité des membres. Il n'a pas d'activité propre. LE GIE est en dépendance directe de la MGEN. C'est néanmoins une structure qui a une autonomie, qui est partagée avec un autre membre, donc le fonctionnement n'est pas aussi « simple » qu'une direction du siège. La qualité de service recouvre la qualité des prestations (acteurs) et la capacité à avoir satisfaction sur le projet attendu. Des progrès ont été réalisés sur les aspects budgétaires pour organiser l'année et la conduite des projets. La vision des projets de Chorégie et de ses métiers doit être encore maîtrisée.

Sur Istya :

Les Présidents d'Istya et de la MNH ont souhaité poursuivre une réflexion permettant de continuer une relation de partenariat moins impliquante qu'une UMG pour la MNH. On réfléchit aujourd'hui sur un second cercle, lieu d'échanges et de coopérations plus souples et sur les formes juridiques (conventions ?). Du coup, l'occasion pourrait être saisie pour accueillir tout autre type de partenaires, parmi ceux, nombreux, qui toquent à la porte d'Istya. Une UMG ne peut rassembler que des organismes d'assurances, Mutuelles de livre 2, institutions de prévoyance, assurances mutuelle. Ce second cercle permettrait d'associer d'autres structures, donc effectivement les pistes sont lancées et vont s'affiner au fur et à mesure.

NB : les élus DP disposent d'une salle au 4^{ème} pour l'exercice de leur mandat.

La CFDT, une organisation qui vous défend au quotidien

Prochain Comité d'Etablissement le 20 décembre 2012

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales), rendez-vous sur :

<http://www.cce-ues-mgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>